

CDAS DU 14/06/2022 COMPTE-RENDU

Tout d'abord, le Président du CDAS, M. MARY, nous donne son avis très défavorable de la réforme de l'action sociale.

Nous lisons notre déclaration liminaire (en pièce-jointe).

M. Mary nous indique qu'il est d'accord sur tous les points soulevés par notre liminaire!

Après l'approbation du PV du dernier CDAS, nous abordons le point de la restauration. Ce point nous tient particulièrement à cœur, car nous sommes attachés à une restauration collective de qualité qui permette à nos collègues d'avoir un repas équilibré à moindre coût.

En tout premier point, M. MARY nous indique que de source sûre, il sait déjà que nous allons devoir faire face à de nouvelles contraintes liées au COVID à la rentrée. Après le point « Madame IRMA », il nous indique que nous sortons d'une période qui a beaucoup handicapé les restaurants, perturbé les agents et que nous revenons peu à peu à la normale.

Madame ARMAND nous indique qu'elle ne fera pas de commentaire sur la restauration sur Grenoble car nous sommes en pleine procédure d'appel d'offre. La seule info qu'elle daigne nous donner est que la commission se réunira le 16 juin. Nous apprenons quand même que les fontaines vont être remises en service dans un avenir proche et qu'une nouvelle fontaine à eau automatique va être livrée prochainement sur le site de Rhin et Danube. Nous avons appelé l'attention de la direction sur l'épisode de canicule que nous traversons et l'obligation qu'avait la direction de fournir de l'eau fraîche à ses agents. M. MARY souligne notre intervention et demande à Mme ARMAND de faire au plus vite.

Puis les deux associations AURHI et ARFI font un rapide point sur leurs situations respectives. L'AURHI se porte mieux que l'ARFI. La mise en place de créneaux horaires a permis que chacun puisse se restaurer. La fréquentation va mieux, il y a entre 106 à 162 convives sur le dernier mois. Madame SALERNO, sa présidente, souligne l'enjeu financier et écologique représenté par les bouteilles d'eau. Les deux associations ont vu une chute de 50 % de leur fréquentation. L'ARFI a dû signer des avenants pour compenser cette baisse auprès du prestataire.

Nous revenons sur l'appel d'offre. Nous faisons savoir que nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse apportée par la direction quant au « secret » appliqué à la procédure d'appel d'offre, les participants au CDAS étant soumis au secret. Nous nous heurtons à un mur. Nous extrapolons alors et demandons ce qui se passerait si une seule société répondait à l'appel d'offre et quelles solutions seraient apportées. Selon Mme ARMAND, si l'appel d'offre se révélait infructueux, il y aurait un nouvel appel d'offre. Or, le contrat nous liant avec « Mille et un repas » se termine le 30/07. Selon M. MARY, la direction ne peut laisser les agents sans solutions. Les suites seront données après la réunion du 16/06. Les réformes de structures ont été prises en compte dans le nouvel appel.

Puis M. MARY reprend le flambeau pour indiquer que des solutions à la carte doivent être trouvées, avec le télétravail, les nouvelles habitudes des agents ainsi que le NRP. Des solutions devront être abordées en CHS et dans les groupes de travail nationaux. Nous apprenons au passage que les choses seront bouleversées à partir de 2023 avec de grosses réformes à venir.

Devant la baisse de fréquentation, nous demandons à voir à la hausse l'indice des plateaux subventionnés, afin que la fréquentation augmente.

Mme SALERNO indique que l'aide AURHI a été augmentée grâce à l'attribution d'une aide supplémentaire en accord avec la centrale.

Puis vient le sujet de la restauration à Vienne. La direction ne peut (veut) pas réintégrer les délais de cheminement dans les horaires travaillés. Nous remettons la pétition des agents demandant l'attribution des tickets restaurant pendant les périodes de fermeture de la solution de restauration. Nous en profitons pour revenir sur le contexte particulier et temporaire. Selon la déléguée Mélanie, les taux de fréquentation sont bons (31 % en avril et 48 % en juin), puisque 36 repas par jour en moyenne sont servis. La direction rappelle également que ce n'est pas un restaurant administratif et que ceux qui bénéficient d'autres moyens de restauration (notamment les EDR), ne bénéficieront pas d'une carte « subventionnée ».

Concernant le Fonds d'innovation locale, nous retenons la proposition d'une solution de logement temporaire. M. MARY regrette que peu soit fait sur le logement.

Nous demandons à ce qu'un état des lieux soit fait sur qui siège où. Nous apprenons également que normalement, la Préfecture doit siéger dans la commission d'attribution bailleurs.

Les assistantes sociales nous indiquent le déroulé d'une demande de logement et regrettent le peu de retours qu'elles ont sur les dossiers présentés. Elles n'ont aucun retour de la Préfecture quand un agent se voit attribuer un logement. Il conviendrait que les agents fassent eux-mêmes ce retour, mais selon notre experte, Mme BOUKHRISS, les agents pensent que les assistantes sociales ont ce retour.

Les assistantes sociales demandent depuis plusieurs années qu'une commission d'attribution ait lieu en août, période très sensible dans notre administration du fait des mutations, mais la Préfecture ne répond pas favorablement.

Après la pause méridienne, nous revenons pour la réforme de l'action sociale. Selon M. MARY, la situation est cynique car les résidences n'ont jamais été entretenues ni améliorées, et donc de ce fait, ne correspondent plus aux attentes des agents. L'entreprise retenue pour le rachat des résidences serait MILEADE.

Sur tous les autres points de cette réforme, nous intervenons pour expliquer que ce n'est ni plus ni moins qu'une mise sous tutelle de nos budgets et de notre action sociale départementale et d'une poussée bureaucratique néfaste, par la création d'un « superviseur » régional, qui ne feront qu'éloigner un peu plus notre action sociale des préoccupations des agents.